

**Projet de déviation de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet :  
Pourquoi les travaux de la déviation ne sont pas prêts de  
commencer, n'en déplaie à Philippe Tautou ?**

Dans un article du Journal Le Parisien en date du 19 août dernier, Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine et président de la communauté urbaine annonce que « *désormais il n'y a plus aucun obstacle pour lancer les travaux de la déviation de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet* ». Cette annonce surprenante est probablement liée au dépit de cet élu qui s'était résigné à ne pas pouvoir inaugurer cet ouvrage lors de son dernier mandat et qui a maintenant compris qu'il n'en verrait pas le premier coup de pioche.

Contrairement aux affirmations de Monsieur Tautou, il reste encore de nombreux obstacles à la construction de la déviation :

Le tribunal administratif de Versailles a effectivement rejeté en juin dernier un recours de l'association Bien vivre à Vernouillet contre une délibération du conseil municipal de Vernouillet qui concernait la cession de parcelles de terrain à la communauté urbaine GPSEO pour l'implantation des familles habitant sur le trajet de la déviation. Néanmoins, ce jugement ne signifie aucunement que les familles concernées aient accepté la proposition pour être relogées sous les lignes à haute tension. De plus, l'association Bien vivre à Vernouillet porte toujours un recours au tribunal administratif sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Vernouillet permettant d'installer des terrains familiaux dans un espace naturel.

Par ailleurs, le recours porté par un propriétaire contre l'arrêté de cessibilité n'a pas encore été jugé en appel par le tribunal administratif. Ensuite, la cour de cassation devra encore se prononcer sur le recours contre l'ordonnance d'expropriation. Comme le Département doit exproprier les propriétaires qui n'ont pas voulu vendre leur parcelle à l'amiable, il a fait une demande auprès du Tribunal de Grande Instance pour lancer la procédure d'expropriation mais le TGI ne s'occupera probablement pas de cette procédure avant que tous les recours ne soient purgés.

Enfin, le Bois de Verneuil est un bois abritant de nombreuses espèces protégées : pour pouvoir commencer les travaux, le Département a produit un dossier de demande de dérogation pour destruction des espèces protégées mal étayé ce qui a conduit le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) à rédiger un rapport saignant dénonçant l'amateurisme du Département. Le CNPN va même jusqu'à douter de l'utilité de la déviation et se demande si cet aménagement correspond bien à une « *raison impérieuse d'intérêt public majeur* ». En somme pour le CNPN, la compensation n'est pas la solution ; c'est le projet lui-même qu'il remet en cause.



*Thécia de l'Orme (espèce protégée)*

Globalement, le projet n'a donc pas avancé cette année ; au vu de l'avis du CNPN, on peut même penser qu'il a reculé car le Département doit maintenant rechercher de nouvelles zones de compensation écologique ; c'est d'ailleurs ce que reconnaît implicitement Monsieur Tautou qui annonce dans l'article cité un report du début des travaux à l'année 2020.

Mais outre ces obstacles techniques à l'avancement du projet de déviation, il en est un beaucoup plus fort ; c'est l'opinion de la population de plus en plus opposée à ce projet. C'est cette opinion qui s'exprimera lors des prochaines échéances électorales. D'où le dépit de Monsieur Tautou.

Contacts :

Bernard Destombes. ADIV-Environnement. 06 21 59 91 14.

Jean-Pierre Grenier. Bien vivre à Vernouillet. 06 76 00 56 95.